

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-403/SG/ESJ portant titularisation d'instituteurs du Cadre: territorial de l'Enseignement public

n° 71-403/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

15 mars 1971

Numéro JO

n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro

10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

MM. Aboubaker Ali Mohamed, Ahmed Abdourahman Chaker, Ahmed Ali Hassan, Ali Abdi Farah, Chehem Ali Bourhan, Hassan Idriss Ahmed, Ibrahim Ali Hamad, Khaïre Allale Hared, Mohamed Abdou Mohamed, instituteurs de 2° classe stagiaires du cadre territorial de l'Enseignement public, indice 450, déclarés admis aux épreuves pratique et orale du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique, sont titularisés dans leurs fonctions et rangés pour compter du le janvier 1971 instituteurs de 2° classe, 1° échelon, indice 490, avec une ancienneté conservée de trois mois. Le stage de MM. Saleh Ali Ibrahim et Id Ahmed Abdallah qui n'ont pas été déclarés admis aux épreuves pratique et orale du C.E.A.P. est prorogé pour une période d'un an à compter du 1 janvier 1971.